



PREAVIS MUNICIPAL No 03 / 2025

Demande de crédit supplémentaire pour le préavis 09-2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

En date du 10 septembre 2024, le Conseil Communal acceptait le préavis 09/2024 concernant la démarche participative à la place de la gare, l'aménagement d'un verger communal et l'installation d'une structure d'accueil – pergola – pour la Petite Épicerie. Ce projet visait à revitaliser cet espace en offrant un lieu de rencontre pour les habitant.e.s et en facilitant l'accès à des produits de proximité.



La première phase du préavis s'est bien déroulée avec la mise en place du verger à l'automne 2024 et une belle participation citoyenne à l'évènement de plantation. Le projet réalisé a été, finalement, plus ambitieux que prévu (création d'une gouille en plus, plantation de prairie fleurie sur toute la

surface, et plantation de plus d'arbres à développement majeur) Au niveau des dépenses, cela n'a pas fait une grande différence car la subvention cantonale a été augmenté en conséquence.

Nous entrons maintenant dans la phase de mise en place de la Petite Epicerie dont l'installation est prévue pour le 24 mars 2025.



Il avait été relevé par la commission des finances que le budget pour la pergola était encore très estimatif et effectivement des différences significatives entre les offres estimatives et les offres fermes ont été constatées, notamment en raison du choix d'implanter des panneaux solaires transparents pour assurer une meilleure intégration architecturale et un modèle énergétique exemplaire.



D'autres évolutions du projet ont eu un impact financier :

- Au niveau sécuritaire, il a été jugé nécessaire d'ajouter des rambardes à la structure métallique
- Au niveau de l'installation au sol, le choix s'est porté sur l'installation de pieux vissés pour les fondations, garantissant la réversibilité de l'ouvrage, a également entraîné un coût supplémentaire.

Afin de garantir la réalisation conforme et de maintenir les objectifs initiaux du projet, un supplément de financement est demandé au Conseil Communal.

1.1 Recherches complémentaires de financement

Des pistes de financement complémentaire ont été identifiées avec des prises de contact avec le canton de Vaud et auprès du Groupe E.

Le canton pourrait entrer en matière pour contribuer en soutenant la participation citoyenne et/ou au réemploi de matériel. Un tel subventionnement ne serait, toutefois, possible qu'à partir de cet automne.

Afin de pouvoir finaliser l'implantation de la petite épicerie et de la pergola dans les meilleurs délais, la Municipalité a décidé de demander un crédit complémentaire au Conseil Communal.



2. Objet du préavis

L'objectif de ce préavis est de pouvoir réaliser le projet présenté dans le préavis 09-2024, avec les choix techniques et sécuritaires exposés dans le préambule du courant préavis, malgré l'augmentation des coûts liée aux différences notables entre les devis estimatifs et les offres fermes.

L'octroi d'un tel crédit supplémentaire, permettrait, ainsi, de finaliser le projet dans des conditions optimales.

L'objectif reste de faire de la Place de la Gare et ses environs un espace accueillant et exemplaire, conforme aux attentes des habitant.e.s et aux engagements de la Municipalité en matière d'aménagement durable.

3. Aspects financiers

Consciente de l'importance d'une gestion rigoureuse des finances publiques, la Municipalité prend toutes les précautions nécessaires pour limiter les coûts tout en garantissant la faisabilité de cet investissement. Elle poursuit activement la recherche de solutions afin de contenir le budget sans compromettre la qualité et la viabilité du projet.

Le scénario présenté ici repose sur une approche optimisée, intégrant l'utilisation de bois de récupération de RF45 pour réduire les coûts, tout en maintenant les pieux vissés et la toiture solaire, éléments essentiels à la cohérence et à la durabilité du concept initial.

Par ailleurs, la Municipalité réaffirme l'importance stratégique de cette structure d'accueil, qui renforcera l'attractivité et l'accessibilité de la Petite Épicerie, tout en contribuant à faire de la Place de la Gare un espace public central, vivant et accueillant

3.1 Verger

Les subventions sont de 1'500 CHF pour un arbre à développement majeur, 100 CHF pour un arbre fruitier, 30 CHF pour un arbuste, 5 CHF/m² de prairie fleurie.

Description	Préavis 09-2024		Situation après travaux	
	Coûts	Subvention	Coûts	Subvention
Aménagement et plantes	10'225 CHF	4'735 CHF	15'985 CHF	13'380 CHF
Total		5'490 CHF		2'605 CHF
			Différence	-2'885 CHF



3.2 Démarche participative

Après discussion avec le bureau mandataire, le périmètre d'étude a été étendu pour prendre en compte le parking le long des rails. Nous bénéficierons aussi, potentiellement et sans surcoûts, de l'aide d'étudiant.e.s pour la mise en œuvre.

Enfin, une diminution des coûts du matériel est aussi envisageable avec le réemploi du bois de RF45.

	Descriptif	Devis
1	Diagnostic	9'100 CHF
2	Transformations	28'300 CHF
3	Ajustements et recommandations	4'480 CHF
4	Matériel	11'900 CHF
	Frais 2%	838 CHF
	TVA 8,1%	3460 CHF
Total TTC		58'078 CHF
	Réduction si réutilisation de matériel	-6'000 CHF
		52'078 CHF
Différence		-6'000 CHF

3.3 Mise en place de la Petite Épicerie et frais de mise à l'enquête – Au budget PECC

	Selon préavis 09-2024	Avec devis définitifs
Géomètre	1'000	1'000
Introduction électrique	1'700	2'400
Fouille pour électricité	10'000	6'100
Fondation		4'220
Frais administratif	600	2'000
TOTAL	13'300 CHF	15'720 CHF
	Différence	2'420 CHF



3.4 Mise en place de la pergola

	Selon préavis 09-2024	Avec devis définitifs
Introduction électrique solaire		3'600
Pergola	11'943	15'900
Plancher (pose et matériel)	1'500	5'350
Modules solaires et toiture	5'000	23'000
Fondation	1'000	3'000
TOTAL	19'443 CHF	50'850 CHF
	Différence	31'407 CHF

3.5 Récapitulatif de l'évolution des coûts par domaine

Domaine	Différence de coûts
Mise en place du verger	-2'885 CHF
Démarche participative Si la réutilisation du bois est possible	-6'000 CHF
Mise en place de la pergola	+ 31'407 CHF
Total arrondi de la demande de crédit complémentaire	22'600 CHF

3.6 Financement et amortissement

Deux possibilités d'amortissement sont possibles :

- L'amortissement du crédit complémentaire, aux mêmes conditions que celui du préavis 09/2024 sur 5 années, la première fois l'année qui suivra la clôture du préavis, à priori, en 2026
- L'amortissement direct par prélèvement sur le compte 9282.5 - Fonds pour des travaux futurs.

La Municipalité propose un amortissement direct par le Fonds pour des travaux futurs, compte 9282.5, qui se montent, à ce jour, à 566'022 CHF.

Il est prévu de financer les travaux par les fonds disponibles en trésorerie. Si ces derniers ne devaient pas être suffisants, le recours à l'emprunt sera prévu comme autorisé dans le cadre du plafond d'endettement.



4. Conclusion

La Municipalité propose au Conseil Communal :

- Vu le préavis municipal N° 03/2025
- Ouï le rapport de la commission PECC
- Ouï le rapport de la commission des Finances
- Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour

1. D'accepter le crédit complémentaire au préavis 09-2024 pour un montant de 22'600 CHF
2. D'accepter la prise en charge de son financement par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt au meilleur taux si nécessaire
3. D'autoriser la Municipalité à amortir le montant de CHF 22'600, dont seront déduits les soutiens et les éventuelles subventions cantonales reçues, par un prélèvement sur le fonds pour des travaux futurs 9282.5.
4. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation de ce projet.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

J. Theux



La Secrétaire :

L. Brünisholz